

MOUVEMENTS AFFECTANT LES RELATIONS DU CANADA ET TERRENEUVE AVEC LES ETATS-UNIS—*Suite.*

21. Confédération des provinces de l'Amérique du Nord, par laquelle le commerce libre est établi entre ces dernières.....	1867
22. Loi canadienne douanière de 1868, admettant en franchise les produits naturels des Etats-Unis, à condition que ces derniers agissent réciproquement envers le Canada.....	1868
23. Traité de Washington de 1871 devient en vigueur en juillet.....	1873
24. L'honorable George Brown se rend à Washington, et conjointement avec le ministre anglais là, et avec M. Fish représentant des Etats-Unis, préparent un traité qui reçoit le support du Président, mais ce dit traité est étouffé dans une session secrète du Sénat des Etats-Unis. Le traité tel que rédigé permettait l'établissement de certaines manufactures américaines dans le Canada, mais sans aucune opposition contre les manufactures anglaises qui étaient admises au Canada aux mêmes conditions que les manufactures des Etats-Unis.....	1874
25. Adoption de la Politique Nationale par la Confédération canadienne.....	1879
26. Révocation, par les Etats-Unis, des clauses de pêcheries du Traité de 1871, mettant fin au commerce libre du poisson, suivant les conventions du dit Traité....	1885
27. L'honorable sir L. S. Sackville-West, l'honorable sir Charles Tupper et l'honorable Joseph Chamberlain se rendent à Washington, en qualité de commissaires nommés par la Reine, pour négocier un traité de commerce, etc., entre les Etats-Unis et le Canada. Le traité fut conclu et ses stipulations figurent au chap. 30, des lois du Canada de 1888. Ce traité ne fut pas ratifié par les Etats-Unis.....	1886

CONVENTION BOND-BLAINE.

28. D'après cette convention il fut proposé (1) d'accorder aux Etats-Unis l'entrée de leur vaisseaux de pêche dans les eaux de Terre-Neuve (a) le privilège d'acheter des appâts de pêche en tout temps aux mêmes termes et conditions et sujets aux mêmes amendes que les vaisseaux de Terre-Neuve ; (b) le privilège de faire escale et commercer, vendre de l'huile et du poisson et se procurer des provisions ; (c) des taux de tarif spéciaux sur les marchandises importées des Etats-Unis dans l'île (<i>voir</i> <i>Papiers Sessionnels</i> , 1892, n° 23me c. p. 58) ; (2) A Terre-Neuve, l'entrée en franchise dans les Etats-Unis, de tous ses produits de pêche, excepté la morue verte. L'opposition du Canada fit échouer ces projets.....	1890
--	------

19. Les descriptions suivantes se rattachent aux frontières de Québec, Ontario, du Manitoba :—

On a premièrement établi les bornes de Québec en 1763, par une Proclamation émise par le Roi de la Grande-Bretagne en date du 7ème jour d'octobre de la même année. Cette Proclamation se lisait comme suit : " Premièrement, le gouvernement de Québec, est borné sur les côtes du Labrador par la rivière Saint-Jean, et de là, par une ligne partant de la source de cette rivière traversant le lac Saint-Jean jusqu'à l'extrémité sud du lac Nipissing et de là, la dite ligne traversant le fleuve Saint-Laurent et le lac Champlain dans le 45e degré de latitude septentrional, et passant le long des îles qui séparent les rivières qui se jettent dans le dit fleuve Saint-Laurent, de celles qui se jettent dans la mer ; et aussi le long de la côte nord de la baie des Chaleurs et la côte du golfe Saint-Laurent au cap Rosiers, et de cet endroit traversant l'embouchure du fleuve Saint-Laurent par l'extrémité ouest de l'île d'Anticosti, et se terminant à la susdite rivière Saint-Jean." D'après la même Proclamation, toutes les côtes à partir de la rivière Saint-Jean jusqu'au détroit de la baie d'Hudson, y compris les îles d'Anticosti et de la Madeleine ainsi que toutes les petites îles situées le long de la dite côte, furent placées sous les soins et sous l'inspection du gouverneur de Terre-Neuve. Les îles de Saint-Jean (maintenant Ile du Prince-Edouard) et le cap Breton furent en même temps annexés à la Nouvelle-Ecosse. Plus tard l'île d'Anticosti fut séparée de Terre-Neuve et placée sous la juridiction de la Province du Canada.

FRONTIÈRES D'ONTARIO.

Pendant la session de 1889, sir John Macdonald présenta et fit adopter une résolution relativement à une adresse à Sa Majesté, à l'effet de soumettre au parlement du Royaume-